

**Contrat LASER (Contrats Locaux Animation Sport Expression Responsabilité) - Adoption du programme 1997 - Avenant à la convention passée avec l'Etat et le Centre Information Jeunesse - Encaissement de la subvention de l'Etat et reversement aux associations**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En séance du 6 novembre 1995, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer avec le Préfet et le Président du Centre Information Jeunesse, un contrat LASER de trois ans définissant un projet d'animation en direction des jeunes à partir de deux priorités :

- accessibilité des jeunes à des activités sportives et culturelles,
- participation des jeunes à la vie locale.

La convention prévoit son actualisation par un avenant annuel.

Pour 1997, l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, propose d'attribuer 100 000 F au programme, payable en deux versements :

- 50 000 F à la signature de l'avenant,
- 50 000 F lors de la deuxième délégation de crédits du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'Etat apporte, de plus, une aide financière d'un montant de 45 000 F dans le cadre d'un poste d'animateur FONJEP dont le titulaire est le CIJ de Franche-Comté, ainsi que deux mois saisonniers-jeunesse affectés au Service des Sports pour l'animation de la piscine de Chalezeule dans le cadre de l'Opération Vacances.

Le programme annuel a été établi comme suit :

Maître d'ouvrage	Intitulé action	Financement Jeunesse et Sports	Financement Ville
Club Poupet Vol Libre	Parapente sport à dépassement	8 000 F	8 000 F
Macadam Aventure	Raid Besançon Tver	20 000 F	50 000 F
MJC Palente	Le Livre Elu	10 000 F	10 000 F (Fête du Livre)
Club Pugilistique Bisontin	Sport Vacances	5 000 F	29 700 F
ESB F	Centre Loisirs Eté	5 000 F	31 200 F
ESB M	Centre Loisirs Eté	5 000 F	44 600 F
Bison Sport	Centre sportif	10 000 F	77 500 F
Ville de Besançon «Politique de la Ville»	Raid Quart	25 000 F	40 000 F
Ville de Besançon «Politique de la Ville»	Animation autour des rencontres théâtre	12 000 F	40 000 F
<b>TOTAL</b>		<b>100 000 F</b>	<b>331 000 F</b>

Il est composé de projets d'actions retenus d'un commun accord entre la Ville et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, proposés par des associations ou par les services municipaux et chiffrés à 431 000 F.

La participation financière de la Ville à ce programme s'évalue à 331 000 F.

Elle est constituée de crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 1997 au titre des délégations Sports et Politique de la Ville, en tant que budgets de fonctionnement des services (Service de la Politique de la Ville, Service des Sports) ou en tant que crédits de subventions dont la répartition aux associations a fait l'objet de subventions particulières.

La Ville encaisse les aides de l'Etat au bénéfice des associations partenaires du programme et assure le reversement sous forme de subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant 1997 au Contrat LASER,

- adopter le programme 1997,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant :

\* en recettes dès réception des fonds : 100 000 F au chapitre 92.66.7471.47001

\* en dépenses :

. 63 000 F au chapitre 92.66.65748. 47001 subventions aux associations,

. 37 000 F au chapitre 92.242.6042. 47030 - Animation - prestations - Service de la Politique de la Ville.

- assurer dès réception des sommes le versement des subventions suivantes :

\* à la réception du premier acompte :

. Macadam Aventure	20 000 F
. Club Poupet Vol Libre	8 000 F
. Entente Sportive Bisontine Féminine	5 000 F
. Entente Sportive Bisontine Masculine	5 000 F

\* à la réception du solde :

. MJC Palente	10 000 F
. Centre Pugilistique Bisontin	5 000 F
. Bison Sport	10 000 F

**M. THIRIET** : Aussi bien dans A Tire d'Aile, dans l'aide aux projets, dans les contrats LASER, il y a du travail sérieux qui est fait. J'en profite pour vous présenter l'opération Raid Quart. Lorsque la CTB et les différents services de la Mairie ont présenté ce projet, j'ai été inquiet car on passe de Soleil Blanc, qui a été une réussite, mais qui se jouait sur un quartier à une expérience qui met tous les quartiers de la ville en compétition. Vous avez le détail dans le dossier qui vous a été remis. Il y avait de la part de nos partenaires et des personnels de la Mairie une réelle volonté de mener à bien ce projet qui se déroulera les 17, 18, 19 mai. J'invite donc tous les membres de l'assemblée à venir aux différentes étapes, c'est-à-dire au départ le samedi matin et au retour le lundi vers 17 heures pour soutenir les jeunes participants qui vont faire du VTT, du tir à l'arc, de la course d'orientation, etc. Nous sommes là véritablement dans une démarche cohérente, continue d'intégration et de lutte contre l'exclusion. Je ne sais pas ce qu'on pourra vous proposer l'année prochaine car ce que vous avez à découvrir là est déjà indiscutablement de qualité.

Autre action en direction du théâtre : vous savez qu'aux mois de juin, juillet il va y avoir à Besançon et à Arc-et-Senans des rencontres théâtre. Notre service de la Politique de la Ville va faire en sorte que tous les jeunes qui vont venir d'Europe Centrale et du pourtour de la Méditerranée soient reçus par de jeunes Bisontins et nous allons nous occuper à rendre conviviale, dans les quartiers, la venue de ces jeunes acteurs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions «Politique de la Ville» et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.*